

Demande de dispense SPS

Nom _____ Prénom _____

Profession & classe _____ Titulaire _____

Branche dispensée Sport – Prévention – Santé

Durée de la dispense du _____ au _____

MOTIF

☐ **Dispense médicale** (joindre certificat médical)

☐ **Dispense culture générale avec retour en entreprise la ½ journée** (validée par le chef de section ☐)

Les soussignées ont pris note que l'école ne fournit pas d'étude surveillée durant les heures de cours dont l'apprenti-e est dispensé-e. L'apprenti-e n'est donc plus sous la responsabilité de l'école durant les périodes concernées mais peut librement décider de profiter des locaux permettant de travailler, dans le respect du règlement de l'école.

Date _____

Signature de la personne en formation _____

Signature du représentant légal (pour les mineurs) _____

Sceau et signature du formateur en entreprise _____

Autorisation

☐ Accordée

☐ Refusée

Motif du refus ou condition particulière _____

Date _____

Signature du chef de section _____

Visa du maître SPS _____



DISPENSE MEDICALE POUR L'EDUCATION PHYSIQUE

L'éducation physique à l'école a donc un rôle clé à jouer. Dans ce contexte et afin de préserver une activité physique minimale pour chaque élève, la diminution et la diversification des dispenses de sport et d'exercices physiques à l'école figurent dans les mesures judicieuses à adopter.

Nous vous proposons donc ce nouveau document «dispense médicale» pour l'école dans le but de:

- Dans cette optique, les professeurs d'éducation physique s'engagent à :
1. intégrer de manière adéquate l'élève dans le cours d'éducation physique
 2. proposer une activité physique diversifiée, individuelle et adaptée à la situation de l'élève et en fonction des prescriptions médicales
 3. trouver une solution pour l'élève autre que le «tout ou rien»

Nous sommes convaincus que l'utilisation de ce certificat est une pièce de puzzle non négligeable dans la lutte contre l'inactivité physique. Nous vous remercions de votre précieux soutien et nous nous réjouissons de cette collaboration que nous espérons fructueuse!

Ce document:

- est recommandé par la société valaisanne de médecine et sera distribué à tous les médecins valaisans
- est téléchargeable depuis le site de la société valaisanne de médecine (www.medival.ch) et de l'association valaisanne des maîtres d'éducation physique (www.avmep.ch)

☐ Doit être dispensé totalement d'éducation physique du au

☐ L'élève est partiellement dispensé du cours d'EPS, mais peut pratiquer une activité physique adaptée pour la période du au

- ☐ marcher 20 à 30 minutes
- ☐ courir (course légère)
- ☐ nager
- ☐ faire un entraînement cardio-vasculaire (ex. vélo-ergomètre)
- ☐ participer à des jeux d'équipe
- ☐ faire des exercices de renforcement pour :

☐ faire des assouplissements (stretching)

- ☐ La participation au cours d'éducation physique est en principe possible à l'exception des exercices/activités suivants:

Date:

Signature & tampon du médecin traitant